

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N° AE57

présenté par

M. Vuibert, M. Ledoux, M. Perrot, M. Reda, M. Travert, Mme Rilhac et Mme Klinkert

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la première phrase de l'alinéa 80 par les mots :

« et ciblant en priorité, pour les futurs investissements, les zones en reconversion industrielle disposant des compétences et capacités nécessaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente programmation militaire pour les années 2024 à 2030 affiche un important effort budgétaire. A l'image du dispositif « Rebond industriel », axe fort de la stratégie France 2030 qui, dans les Ardennes, permet d'accompagner la réalisation de nouveaux projets industriels liés à la filière de l'automobile et du transport, il importe de prioriser ces futurs investissements militaires dans les zones en reconversion industrielle et disposant des compétences et capacités nécessaires afin de contribuer à revitaliser l'économie locale, créer de nouveaux emplois, stimuler la demande de biens et de services locaux, apporter de nouveaux marchés pour les fournisseurs locaux et encourager l'innovation technologique.

Alors que le texte projette de moderniser fortement nos armées, cette ambition doit permettre à un certain nombre de territoires de se positionner comme incubateurs de l'industrie du futur en favorisant la décarbonation et en poursuivant les initiatives de plateformes industrielles mutualisées.